



DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE

COMMUNE d'OETING

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 057-215705211-20230403-DE2023_03_30_10-DE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2023 à 19 h 30
Convocation du 24 mars 2023
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice23
Présents18
Procurations3
Excusé1
Absent1

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procurations : MM. SCHAEFFER Yves (procuration à ZUSCHROTT Franz), KOMAC Geoffroy (procuration à BOSLE Emilie) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel).

Excusé : M. LOMBARDI Mario

Absent : M. SCHLUPP Loïc

Mme MULLER Christiane est nommée secrétaire de séance

POINT N°10 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT, DE DEUX TERRAINS EXTERIEURS ET D'UN CLUB HOUSE – MISE A JOUR A LA RECEPTION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

La commune souhaite construire un court de tennis couvert avec deux terrains extérieurs et un club house attenant. Elle pourra ainsi fournir au tennis Club Oeting les équipements nécessaires pour assurer des compétitions, ce qui lui fait défaut depuis le rattachement de l'ancien terrain extérieur à l'école. Cette opération est au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt public qui s'étendent au-delà du périmètre communal, le sport favorisant la bonne santé, la cohésion, l'insertion. C'est un élément notamment intéressant au regard de la proximité du site avec le quartier prioritaire « la cité » de Behren Les Forbach. La commune a fait appel à MATEC en tant qu'AMO pour élaborer le programme de travaux ayant servi de base au recrutement de la MOE. L'atelier A4 a depuis été recruté pour assurer cette mission et a rendu dernièrement un APD servant de base à l'élaboration du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel de l'opération totale (en € HT, base APD) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Géomètre	1 530,00 €	ETAT DETR DSIL	34,0%	600 000,00 €
MOE 9,82% +OPC 10 800 € HT	166 790,70 €	CD57 AMBITION	20,9%	368 684,00 €
TRAVAUX (APD)	1 588 500,00 €	REGION	11,3%	200 000,00 €
CT + SPS	8 548,28 €	Fonds de concours (CAFPP)	5,7%	100 000,00 €
		ANS 5000 équipements	7,3%	128 000,00 €
		Reste à charge	20,9%	368 684,98 €
TOTAL en € HT	1 765 368,98 €	TOTAL en € HT	100,0%	1 765 368,98 €

Tableau de financement prévisionnel de l'opération concernant
couvert et de deux terrains extérieurs avec des accès automatisés

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
TRAVAUX (APD) - Courts extérieurs	332 685,18 €	ETAT DETR DSIL	12,5%	41 663,00 €
		CD57 AMBITION	12,0%	40 000,00 €
		REGION	11,3%	37 690,00 €
		Fonds de concours (CAFPF)	5,7%	18 845,00 €
		ANS 5000 équipements	38,5%	128 000,00 €
		Reste à charge	20,0%	66 487,18 €
TOTAL en € HT	332 685,18 €	TOTAL en € HT	100,0%	332 685,18 €

Ce tableau sert notamment à la sollicitation de l'ANS qui ne retient pas toutes les dépenses du projet.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé,
Après en avoir délibéré ;

Décide :

Par 17 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention

1° d'approuver le projet dont le descriptif et les plans de financement figurent ci-dessus,

2° d'autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés aux plans de financement ci-dessus,

3° d'autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans les plans de financement,

4° d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Oeting, le 3 avril 2023
Le Maire, Germain DERUDDER



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.